

Le 21/09/2023

Demande de recours gracieux contre la décision n°2023-ARA-KKP-4547

Je viens par la présente faire une demande de recours concernant mon projet.
La partie de la parcelle AX 69 peut être boisée 2/3 en mélèzes et 1/3 érables avec
une préparation de sol et une protection individuelles contre les prédateurs.

En attendant une réponse de votre part avec vos observations.

Veillez agréer Monsieur l'expression de mes sentiments distingués.

Monsieur Henry Christian